

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 25 AVRIL 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 3

Nb. d'absents : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 32/1532 :

Vote de subvention au CCAS de Saint-Pierre dans le cadre de l'action ZARBOUTAN

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, JETTER Régine, BELLON Stephen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. NASSIBOU Guilaine (par Madame ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TEVANEE Jean François), AGATHE Chantal (par Madame JETTER Régine).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, VALY Nazir, GUIEN Marie Claire, VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 avril 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 avril 2024.



Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240425-32-1532-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024

Affaire n°32/1532 : Vote de subvention au CCAS de Saint-Pierre dans le cadre de l'action ZARBOUTAN.

Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'à la fin de l'année 2022, la ville a répondu à un appel à projets (AAP) concernant la prévention et lutte contre les addictions aux substances psychoactives et aux écrans. La candidature de la ville a été retenue.

Dans la programmation figurant à l'appel à projets figure notamment l'action ZARBOUTAN. ZARBOUTAN, Soutien aux Familles et à la Parentalité, est un programme psycho-éducatif de renforcement des compétences familiales. Il rentre dans le cadre de la promotion de la santé mentale.

ZARBOUTAN augmente/renforce :

- Les compétences psychosociales des enfants : capacité à faire face aux défis de la vie (Communiquer, développer son empathie, gérer ses émotions, résister aux pressions, etc.)
- Les compétences parentales : soutien (attention positive, empathie, expression efficace des attentes, encouragements) et contrôle (résolution de conflits, définition de limites, discipline non-violente, supervision)

ZARBOUTAN, en 2024, concerne la tranche d'âge des 6 – 11 ans.

Pour permettre la mise en œuvre de l'action, une enveloppe financière a été validée au sein de cet AAP.

Le CCAS de Saint-Pierre propose à la ville d'apporter une forte contribution à la mise en œuvre de cette action, notamment par la mise à disposition de la majorité des animateurs nécessaires au dispositif, par la fourniture des locaux pour les sessions d'animations et l'accueil des groupes. Lors des sessions, certaines dépenses sont nécessaires, notamment une petite collation pour un accueil des familles convivial des familles au sein des locaux du CCAS.

Pour des facilités d'organisation, il est proposé d'attribuer au CCAS de Saint-Pierre une subvention de 2850 € au titre de partenaire de mise en œuvre de cet AAP.

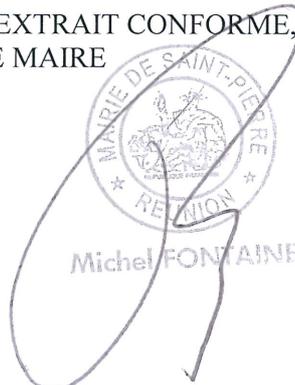
Ligne budgétaire : 4232 657363 174 RE24000014

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** le versement au CCAS de Saint-Pierre, d'une subvention de 2850 € dans le cadre de l'appel à projets (AAP) concernant la prévention et lutte contre les addictions aux substances psychoactives et aux écrans, au titre de sa contribution à l'action ZARBOUTAN 6-11 ans
- **D'AUTORISER** le Maire ou à défaut l'adjoint(e) délégué(e), à signer tous documents relatifs à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240425-32-1532-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024